

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79127

Objet

Instance CETAC c/VILLE :
défense à l'action engagée
et désignation d'un avocat.

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le seize novembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU, PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU, MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 12 Novembre 1979, le Secrétaire Greffier du Tribunal Administratif de POITIERS a fait connaître le dépôt devant le Tribunal Administratif de PARIS d'un mémoire introductif d'instance déposé par la S.A. Cabinet d'Etudes Techniques et d'Ingénierie Générale, à l'encontre de la Ville de ROYAN, qui réclame à cette Société à la suite d'une décision de justice le paiement de la somme de cinq cent mille francs (500 000 F) (Affaire du Stade d'Honneur).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre du Secrétaire Greffier du Tribunal Administratif de POITIERS en date du 12 novembre 1979 ainsi que le mémoire rédigé par le Cabinet CETAC à l'encontre de la Ville demandant l'annulation du titre de recettes émis par le Trésorier Principal de ROYAN à l'encontre de ladite Société dans l'affaire sus-indiquée,

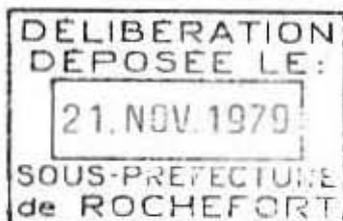
DECIDE :

- . d'autoriser M. le Maire à défendre à l'action engagée contre la Ville par le Cabinet CETAC (Instance n° 56-79-CG).
- . de désigner Me VITOUX, avocat à la Cour, 1, square La Bruyère à PARIS pour continuer à assurer la défense de la Ville devant le Tribunal Administratif de PARIS.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,



Wontel
Jean BOUTET.